



Module 2 :  
Ministère de la Défense nationale (MDN/FAC)





## Module 2 : Ministère de la Défense nationale (MDN/FAC)

### Introduction

Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes travaillent ensemble pour réaliser la mission du gouvernement canadien, soit de défendre le Canada, ses intérêts et ses valeurs, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

Offerts au pays et à l'étranger, les services de défense du Canada assurent la sécurité et le bien-être de la population canadienne, la sécurité continentale ainsi que le maintien de la paix lors d'opérations internationales.

Le présent module donne une vue d'ensemble du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, et de la façon dont ils travaillent en collaboration.

Dans le présent module, vous acquerrez des connaissances sur l'organisation du MDN et des FAC, notamment en ce qui concerne ses obligations principales, son histoire et sa mission. Vous apprendrez également ce qu'on entend par l'Équipe de la Défense, qui se compose de militaires et de civils.

### Objectives

À la fin de ce module, vous pourrez :

- Décrire la structure du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes
- Identifier les principales obligations de l'organisation
- Reconnaître quelques dates importantes dans l'histoire de l'organisation
- Identifier la mission de l'organisation
- Décrire l'Équipe de la Défense.

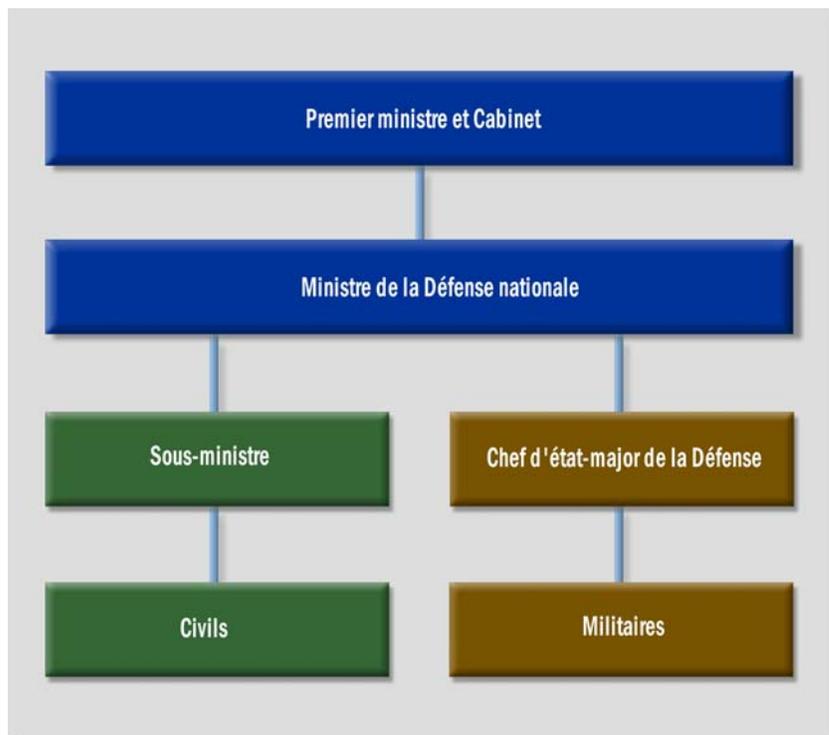
### Une institution nationale

Avoir une bonne compréhension de la relation entre les Forces armées canadiennes et les dirigeants du gouvernement est essentiel pour bien comprendre le fonctionnement des structures militaires et civiles qui dirigent, orientent et appuient le Ministère.

Le gouverneur général du Canada est le commandant en chef du Canada. À ce titre, le gouverneur général joue un rôle significatif en favorisant l'excellence chez les militaires et en reconnaissant le rôle important des Forces armées canadiennes au pays et à l'étranger.

C'est au premier ministre et au Cabinet qu'incombe la direction de la Défense nationale.

Le graphique ci-dessous montre les niveaux hiérarchiques supérieurs de l'institution.



Le ministère de la Défense nationale (MDN) se compose des Forces armées canadiennes et des employés de la fonction publique.

Utilisez le lien suivant pour voir l'organigramme du MDN et des FAC.

<http://vcds.mil.ca/sites/intranet-fra.aspx?page=4394>

### Premier ministre et Cabinet

C'est au premier ministre et au Cabinet qu'incombe la direction de la Défense nationale.

La Défense nationale est l'une des rares institutions nationales qui relève uniquement du gouvernement fédéral. Cela signifie que le gouvernement fédéral est la seule autorité en matière de défense et de protection de la souveraineté canadienne.

### Ministre de la Défense nationale

Le ministre de la Défense nationale élabore la politique de défense du Canada dans le cadre global des objectifs nationaux et des priorités stratégiques qui sont déterminés par le gouvernement dans son ensemble. La politique de défense détermine la nature de la mission ainsi que les rôles et les tâches devant être remplis par les Forces armées canadiennes.

Le ministre a des obligations juridiques et doit rendre compte au Parlement de l'administration du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes par le truchement des diverses lois du Parlement qui les régissent, notamment :

- *Loi sur la défense nationale*
- *Loi sur les mesures d'urgence*
- *Loi sur la protection civile, etc*

Pratiquement toutes les décisions et toutes les mesures prises par le personnel du Ministère et des Forces armées canadiennes en vertu de ces lois sont prises, directement ou indirectement, au nom du ministre de la Défense nationale.

Le Ministre, qui doit rendre compte au Parlement des actions de son personnel, s'attend à être pleinement informé de toute décision ou activité du personnel du Ministère et des FAC qui puisse toucher le Parlement ou le public.

### **Sous-ministre**

La Loi sur la défense nationale prévoit la nomination d'un sous-ministre de la Défense nationale qui peut exercer tous les pouvoirs conférés au Ministre, sauf à trois égards :

- les affaires que le Ministre souhaite se réserver;
- les situations en opposition avec l'esprit de la législation;
- le pouvoir d'établir des règlements.

Le sous-ministre (SM) administre le ministère de la Défense nationale.

### **Chef d'état-major de la Défense**

Le Chef d'état-major de la Défense (CEMD), qui est l'officier supérieur du Canada, est le plus haut dirigeant des Forces armées canadiennes.

LE CEMD est chargé du commandement, du contrôle et de l'administration des Forces armées canadiennes. Il est au sommet de la chaîne de commandement militaire qui est responsable de la conduite des opérations militaires et il est le conseiller militaire principal auprès du ministre de la Défense nationale.

Le CEMD :

- conseille le ministre de la Défense nationale sur toutes les questions relatives aux Forces armées canadiennes, y compris les conséquences possibles du fait d'entreprendre ou de ne pas entreprendre diverses activités militaires;
- conseille directement le premier ministre et le Cabinet (au besoin) sur les développements militaires majeurs;
- est responsable du déroulement des opérations militaires et de l'état de préparation des FAC en ce qui a trait à l'exécution des tâches que le Parlement attribue au MDN;
- publie les ordonnances et les instructions destinées aux FAC et est responsable de toutes les questions relatives au personnel des FAC;
- met en application les décisions du gouvernement touchant les Forces armées canadiennes en promulguant les ordonnances et les instructions appropriées.

### **Civils**

Les civils sont des employés de la fonction publique qui sont régis par le Conseil du Trésor.

Les civils remplissent trois rôles au sein du MDN :

1. fournir des services de soutien local ou de soutien des bases (pompiers, nettoyeurs, agents en sécurité environnementale, etc.);
2. offrir des services de soutien opérationnel (mécanique, réparation en atelier, contrôle de la qualité, ingénieurs, inspecteurs techniques, professeurs d'université, etc.);
3. assurer un appui ministériel (analystes des politiques, conseillers en ressources humaines, spécialistes des acquisitions, agents financiers, etc.).

## Militaires

Les militaires sont des membres des FAC qui sont régis par la *Loi sur la défense nationale* et son *Règlement*.

En vertu de la politique de défense du Canada, les Forces armées canadiennes remplissent trois principaux rôles :

1. défendre le Canada;
2. défendre l'Amérique du Nord;
3. contribuer à la sécurité et à la paix internationale.

## Principales obligations

Les principales obligations du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes sont :

- protéger le pays et ses citoyens contre les menaces à la sécurité intérieure;
- défendre sur la scène internationale les valeurs que partagent les Canadiens sous la direction du gouvernement élu.

## Histoire

Le tableau chronologique suivant permet d'explorer certains des événements importants qui ont mené à ce que sont devenus aujourd'hui le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes.

### Introduction

L'histoire du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes est liée à l'histoire de notre pays.

Les Forces armées canadiennes puisent dans les traditions et le patrimoine des milices coloniales remontant aux premiers peuplements français et anglais en Amérique du Nord.

Les premières unités régulières de ce qui allait devenir les Forces armées canadiennes ont été constituées peu après la Confédération, alors que le ministère de la Défense nationale a été créé beaucoup plus tard.



## 1867

La Loi constitutionnelle de 1867 confère la fonction de défense au gouvernement fédéral.

## 1868

La Militia Act (la Loi sur la Milice) mène à la création de forces armées fédérales, composées d'anciennes unités de la milice coloniale.

## 1871

Après la Confédération, le gouvernement britannique décide de retirer la majeure partie de ses troupes ce qui laisse le gouvernement du Dominion en manqué de soldats professionnels pour maintenir l'armement des deux grandes forteresses canadiennes :

- La Citadelle à Québec, au Québec
- Fort Henry à Kingston, en Ontario

Le gouvernement fédéral forme une petite force régulière pendant la période de 1871 à 1887. Cette Force régulière (initialement appelée

la Milice active permanente) commence ses activités le 20 octobre 1871, lors de la formation des batteries de garnison indépendantes A et B.

## 1880

Des régiments réguliers d'infanterie et de cavalerie voient le jour en 1880 à titre d'écoles d'instruction pour la Milice active non permanente (la Force de réserve).



Photo : Kedi Gracieuseté du Musée du Royal 22e Régiment.



Fort Henry  
Photo : Gracieuseté de Fort Henry. Commission des parcs du Saint-Laurent.



## 1910

La Marine royale du Canada est créée en 1910.

Photo haut : Navel Patrol Boat 1910  
National Archives PA 123951



## 1923

Le 1er janvier 1923, le Parlement adopte une loi créant le ministère de la Défense nationale suivant la recommandation du général Sir Arthur Currie, qui a commandé les Forces du Canada en France pendant la Première Guerre mondiale.

Le ministère de la Défense visait à intégrer les trois divisions antérieures - la Milice, le Service naval et la Commission de l'Air, mais pendant la Deuxième Guerre mondiale les trois services ont fonctionné de façon indépendante.

Canada. Dépt. de la défense nationale  
Bibliothèque et Archives Canada PA-001370



## 1924

En 1923, le roi George V attribue le préfixe « royal » à l'Aviation canadienne, décision qui prend effet en 1924. Le nouveau titre d'Aviation royale du Canada entre officiellement en vigueur le 1er avril 1924.

Hydravion Vickers Vedette,  
Aviation royale du Canada, vers la fin des années 1920.  
Photo : Ministère de la Défense nationale



## 1968

Après les guerres, le Canada commence à travailler sérieusement à l'unification de son armée, de sa marine et de son aviation. C'est ainsi que le 1er février 1968, les trois services sont fusionnés en vertu de *la Loi sur la réorganisation des Forces canadiennes*, et que le gouvernement forme les Forces armées canadiennes.



## 1972

Le gouvernement établit que la meilleure façon de conseiller et d'appuyer le ministre de la Défense nationale et de diriger les Forces armées canadiennes nouvellement unifiées consiste à mettre sur pied un Quartier général intégré de la Défense nationale.

Les sections civile et militaire sont fusionnées pour former un seul quartier général de la Défense nationale. Militaires et civils travaillent dorénavant côte à côte à assurer la gestion des activités de défense du Canada.



Photo en haut par cplc  
Robert Bottrill  
Photo en bas :  
Combat Camera IH01-0209



## 2005

Face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, les Forces armées canadiennes se transforment pour devenir plus pertinentes, plus flexibles et plus efficaces. Pendant que ces changements se produisent, les fonctions du personnel civil à l'échelle du Ministère doivent rester cohérentes et bien s'aligner sur les Forces armées canadiennes transformées ainsi que sur les initiatives de changement continues du MDN et du gouvernement du Canada.

## 2011

Le gouvernement du Canada rétablit les appellations traditionnelles de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale canadienne.

## Mission

Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes ont pour mission de fournir des forces aptes au combat et polyvalentes au pays et à et à l'étranger afin de protéger le Canada et ses citoyens.

Le tableau ci-dessous décrit ce que font les Forces armées canadiennes et le ministère de la Défense nationale pour accomplir leur mission.



### Défendre le Canada

Les Forces armées canadiennes défendent le Canada :

- en surveillant le territoire canadien ainsi que de ses voies d'approche aériennes et maritimes;
- en maintenant les capacités de recherche et sauvetage qui sont en mesure de se rendre auprès des victimes de sinistres ou de catastrophes, n'importe où au Canada, 24 heures sur 24, sept jours sur sept
- en appuyant les autorités civiles en réponse à une vaste gamme de menaces allant du désastre naturel aux attaques terroristes.

### La défense de l'Amérique du Nord

Les Forces armées canadiennes contribuent à la défense de l'Amérique du Nord :

- en participant aux opérations continentales quotidiennes (y compris, à celle de NORAD);
- en participant à des entraînements et à des exercices bilatéraux avec les États-Unis;
- en réagissant en cas de crise;
- en assurant leur interopérabilité avec les forces armées américaines.

## La contribution à la paix et à la sécurité internationale

Les Forces armées canadiennes contribuent à la paix et à la sécurité internationale :

- en participant à des opérations multilatérales sous les auspices d'organisations internationales comme les Nations Unies (ONU) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et par le biais de coalitions de pays ayant les mêmes convictions;
- en appuyant les secours humanitaires et le rétablissement de régions dévastées par les conflits;
- en participant à des mesures d'instauration de la confiance, dont les programmes de contrôle des armements.

## Système de soutien

Le Ministère de la Défense nationale constitue un système de soutien des opérations pour les Forces armées canadiennes dans leurs activités au Canada et ailleurs par la prestation de :

- services de soutien local et aux bases;
- services de soutien aux opérations;
- services de soutien ministériel.

## L'Équipe de la Défense

L'Équipe de la Défense est un concept introduit en 1994 afin de créer un esprit d'équipe parmi tous ceux qui contribuent à l'accomplissement de la mission de défense.

L'Équipe de la Défense se compose :

- d'employés civils du ministère de la Défense nationale;
- de militaires des Forces armées canadiennes.

Chacun des postes occupé par un civil ou par un militaire est lié à un groupe comme le SMA (RH-Civ) ou le SMA (AP), ou à un commandement, qu'il soit terrestre, aérien ou maritime.



### Force militaire régulière

La Force régulière, un élément des Forces canadiennes, comprend 62 000 officiers et militaires du rang qui se sont enrôlés pour un service militaire continu à temps plein.

### Force de réserve

La Force de réserve, élément constitutif des Forces armées canadiennes, est formée de 27 000 officiers et militaires du rang enrôlés pour le service militaire autre que le service militaire continu et à temps plein, lorsqu'ils ne sont pas en activité de service.

## Employés civils

Il y a environ 24 000 employés civils au MDN. Par employés civils, nous voulons dire les fonctionnaires. Les fonctionnaires sont définis comme suit :

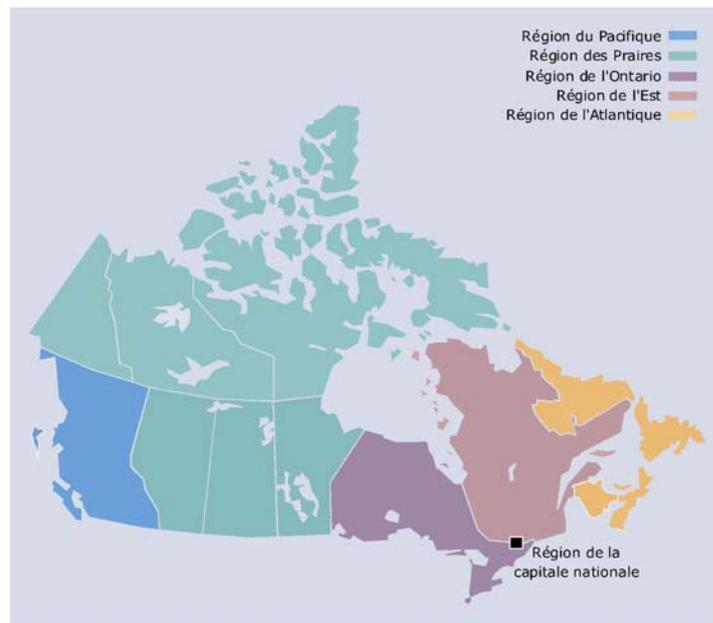
- ils sont engagés aux termes de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP)
  - ils sont engagés pour une période indéterminée
  - ils sont engagés pour une période déterminée de trois mois ou plus
- ils ont une relation « employeur-employé »
- ils sont gérés conformément aux conditions de leurs conventions collectives respectives et du Règlement sur les conditions d'emploi dans la Fonction publique.

## Le ministère de la Défense nationale

La raison d'être du MDN est d'exécuter les tâches affectées au ministre de la Défense nationale. Ainsi, la relation du Ministère avec les FAC en est une de soutien des opérations.

- Le MDN compte environ 24 000 employés de la fonction publique.
- Le Quartier général de la Défense est situé à Ottawa dans la région de la capitale nationale (RCN).
- 67 % de l'effectif du MDN travaille à l'extérieur de la RCN.

Le ministère de la Défense nationale est représenté dans six régions administratives : Région du Pacifique, Région des Prairies, Région de l'Ontario, Région de la capitale nationale, Région de l'Est, et la Région de l'Atlantique.



## Les Forces armées canadiennes

Les Forces armées canadiennes sont une force armée moderne et efficace qui est capable de jouer plusieurs rôles importants au Canada et à l'étranger.

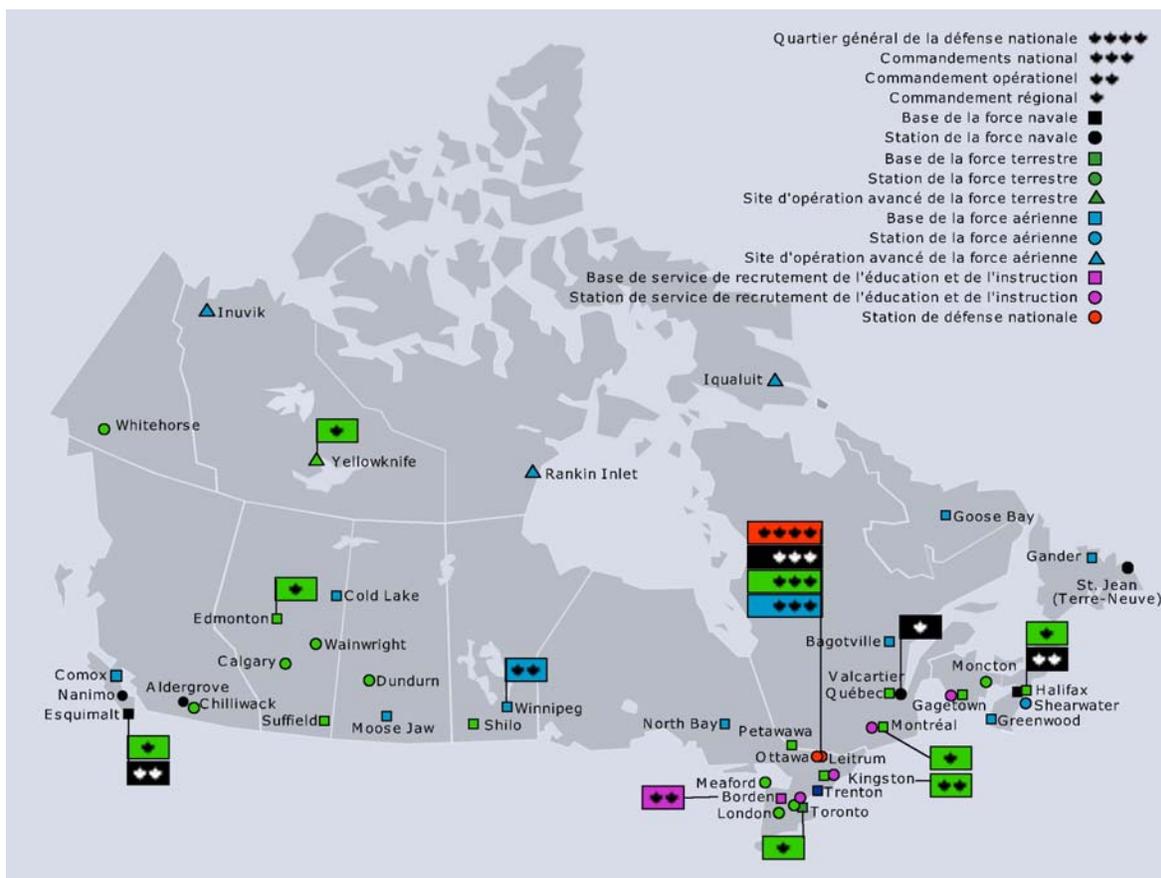
Les membres des Forces armées canadiennes se répartissent dans les éléments terrestre, aérien et maritime ainsi que dans les forces spéciales.

L'effectif est d'environ :

- 68 000 membres de la Force régulière;
- 27 000 membres de la Réserve, y compris 4 000 Rangers canadiens.

Symbole de fierté et d'identité nationale, les Forces armées canadiennes sont présentes dans chaque province et territoire et dans plus de 3 000 collectivités au pays.

### Carte des sites et commandements des Forces armées canadiennes



## Exercice

Question 1. Sélectionnez la bonne réponse. À qui incombe la direction de la Défense nationale?

- Le sous-ministre
- Le premier ministre et le Cabinet
- Le Chef d'état-major de la Défense
- Le Conseil du Trésor

Question 2. Sélectionnez la bonne réponse.

Le gouverneur général du Canada est le commandant en chef du Canada.

Vrai [ ] Faux [ ]

Question 3. Sélectionnez la bonne réponse. Les principales obligations du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes sont de protéger le pays et ses citoyens contre les menaces à la sécurité intérieure.

Vrai [ ] Faux [ ]

Question 4. Sélectionnez la bonne réponse. En quelle année, les trois services (la Marine royale canadienne, l'Armée canadienne et l'Aviation royale canadienne) se sont-ils fusionnés pour former un seul service : les Forces canadiennes?

- 1867
- 1945
- 1968
- 2000

Question 5. Sélectionnez la bonne réponse. La mission du MDN et des FAC est de:

- défendre le Canada et ses citoyens
- fournir des forces aptes au combat au pays et à l'étranger
- fournir des forces polyvalentes au pays et à l'étranger
- Toutes ces réponses

Question 6. Complétez l'énoncé suivant :

L'Équipe de la Défense se compose \_\_\_\_\_.

- de militaires des Forces armées canadiennes
- d'employés civils du ministère de la Défense nationale
- de membres de la Force régulière
- d'employés civils du ministère de la Défense nationale et des militaires des Forces armées canadiennes
- de membres de la Force régulière et de membres de la Réserve

## Résumé

Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes sont deux entités distinctes qui unissent leurs efforts pour réaliser la mission du gouvernement canadien, soit de défendre le Canada, ses intérêts et ses valeurs tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationale.

Ces deux entités constituent deux parties importantes de la structure globale de sécurité nationale. Le mandat des FAC est de protéger et de servir, celui du MDN de soutenir (à titre de partenaire) les activités des FAC.

Dans ce module, vous avez acquis des connaissances sur l'organisation du MDN et des FAC, de même que sur ses obligations principales, son histoire et sa mission. Vous avez aussi appris ce qui constitue l'Équipe de la Défense.

